

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE

MAIRIE de
LIMEUIL



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

SEANCE DU 17 FEVRIER 2016

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11
Présents: 11
Votants : 11

L'an deux mil seize le 17 février

Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du château, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le 11 février 2016

PRESENTS: Jean Claude HERVÉ – Laurence NINNIN – Francis MARIN –
Dominique RICHARD – Hélène MERINO – Bruno DURAND
Johannes VAN STRIEN – Laetitia MARTINS DA COSTA – Nicole HULOT-
Benoît BOUSSIQUET – Michel FOUILLET

Secrétaire de séance : Michel FOUILLET

Divers :

Il est proposé les points divers suivants à rajouter à l'ordre du jour :

- Factures d'eau Monsieur LAURENT et Monsieur et Madame WALRAEVENS
- Conventions
- Excédent de fonctionnement

Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 20 janvier 2016 :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2016.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

1 – Remboursement frais d'avocat : délibération 07/2016

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du remboursement par l'assurance Juridica des frais d'honoraires de l'avocat d'un montant de 696 € concernant l'affaire Commune de Limeuil / THOMASSET

Une procédure contradictoire concernant Monsieur THOMASSET a été mise en place par Maître Ferrant, un arrêté de retrait de permis lui a été notifié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le remboursement.

2 – Syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune n'est pas dans la nécessité de prendre une délibération concernant le syndicat mixte du bassin Vézère en Dordogne car l'absence de délibération dans les délais équivaut à un avis favorable de la commune.

3 – Crudor : Information

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion concernant le risque d'inondation s'est tenue le 10 février 2016 à la préfecture. Le site Internet CRUDOR, lien Infos Crues Gironde Adour Garonne, a été présenté aux élus, il permet d'observer les niveaux d'eau sur la Vézère et la Dordogne ainsi que des cartes avec l'impact des éventuelles inondations.

4 - Commune nouvelle : Information

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet incite les communes à se regrouper afin de créer une commune nouvelle sur la base du volontariat avant que cela ne soit imposé. Monsieur le Maire présente les avantages et les inconvénients de ce concept.

Il est proposé au conseil municipal de réfléchir sur le concept des communes nouvelles pour l'avenir.

5 - Concordia : Information

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux sont nécessaires pour le mur d'enceinte et les murs du château. Monsieur le Maire et Madame MERINO ont rencontré l'association Concordia qui propose pour ces travaux un devis de 6 000,00 € sans la fourniture de matériel et déduction faite des subventions.

L'association Concordia est reconnue, est forte de son expérience. Elle organise des chantiers internationaux pour la restauration du patrimoine. Cette association a déjà œuvré sur des chantiers à Domme, Couze et Saint Capraise de Lalinde. 15 jeunes seraient encadrés par 2 professionnels. Le matériel et les outils seraient à fournir par la commune et cette dernière devrait mettre à disposition le stade de football pour l'hébergement des jeunes (tentes et sanitaires).

Monsieur le Maire va reprendre contact avec l'association afin de connaître le montant total du devis de ces travaux avec la location du matériel, les autres coûts supplémentaires et les conditions de la garantie décennale.

6 - Bâche à incendie : Information

Monsieur le maire informe le conseil municipal que deux constructions supplémentaires à Bailloutet. A ce jour le chemin n'est pas accessible et il n'y a aucun moyen de défense contre l'incendie.

Une bâche à incendie peut être installée sans raccordement au réseau d'eau.

Monsieur Michel FOUILLET doit se renseigner pour des devis concernant les bâches à incendie.

7 - Chemins : Information

Afin de régulariser les problèmes de chemins au niveau du domaine de la Vitrolle, de Monsieur PAILLÉ et de Pechnaudine, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va prendre contact avec plusieurs géomètres afin de demander des devis pour borner ces chemins.

Concernant le chemin de Monsieur PAILLÉ, ce dernier ne souhaite pas de servitude de passage. Les travaux ne seront entrepris que s'il accepte la servitude de passage.

8 - Factures eau : délibération 08/2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur et Madame WALRAEVENS ont eu une importante consommation d'eau durant l'année 2015 due à une fuite. Après vérification, il s'avère que cette fuite est liée à un dysfonctionnement du compteur d'eau qui a été posé par les employés communaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte que la mairie fasse un dégrèvement de la facture de Monsieur et Madame WALRAEVENS en appliquant la moyenne de la consommation d'eau sur 3 ans.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Monsieur Laurent dans lequel il demande une réduction de sa facture de consommation d'eau de l'année 2015.

Monsieur LAURENT ayant déjà eu un dégrèvement pour sa facture de consommation d'eau pour l'année 2014, le conseil municipal à l'unanimité souhaite avoir plus de précisions quant au montant de son remboursement d'assurance avant de prendre une décision.

8 - Convention Canoës rivières loisirs : délibération 09/2016

Monsieur le Maire donne lecture et modifie certains articles de la convention d'occupation du domaine public avec Monsieur et Madame LESCURE « Canoës Rivières Loisirs » concernant leur activité de location de canoës pour la saison 2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte le renouvellement de cette convention telle que modifiée et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 8 voix pour et 3 voix contre décide de fixer le montant de la redevance à 1 380,00 € pour la saison 2016.

Rappel : Jusqu'en 2014, la redevance pour cette activité s'élevait à 1 700,00 €. Depuis la réfection de la place du Port et le fait que la billetterie soit installée sur le domaine public fluvial, une partie de la redevance est versée à Epidor (320,00 € en 2015) et l'autre partie est versée à la commune de façon à ce que l'ensemble ne dépasse pas 1 700,00 €, soit 1 380,00 € pour la commune en 2016.

9 – Convention SARL Limeuil restauration : délibération 10/2016

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention d'occupation du domaine public avec Monsieur et Madame RAUX pour « SARL Limeuil restauration » concernant la saison 2016.

En ce qui concerne l'emplacement occupé sur le domaine public il est décidé de prendre contact avec Monsieur et Madame RAUX afin de déterminer la superficie et de le matérialiser au sol.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer pour l'année 2016 le montant de la redevance à 527,00 € majoré de l'indice des prix à la consommation.

10– Convention Aufray: délibération 11/2016

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec Monsieur AUFRAY, tresseur de paille pour l'utilisation du local de la mairie pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte le renouvellement de cette convention annuelle, décide de ne pas augmenter le montant de la redevance soit 750,00 € pour l'année 2016 et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

11– Excédent de fonctionnement: délibération 12/2016

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a une différence de 0,92 € entre le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de 2015 du budget du service assainissement. Cette différence est due à une erreur lors de l'élaboration du budget primitif 2015. Il a été reporté un excédent de fonctionnement de 1 395,30 € alors qu'il devait être reporté 1 396,22 €.

En accord avec Monsieur le Percepteur lors de l'élaboration du budget primitif 2016 du service assainissement le montant pris en compte pour le report d'excédent de fonctionnement sera de 1 396,22 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte ce report d'excédent de fonctionnement de 1 396,22 €.

– Questions diverses :

Monsieur le maire informe le conseil municipal des éléments suivants :

- SDIS : pour l'année 2016 le contingent d'incendie s'élève à 11 226 €.
- Brûlage : Il est totalement interdit de faire brûler des déchets verts.

Monsieur Bruno DURAND informe le conseil municipal qu'il s'est renseigné sur le coût du plan d'épandage de la station d'épuration, le montant s'élève entre 3 500 € et 4 000 €. Des subventions peuvent être obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental.

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dates d'animations suivantes :

- Le 04 mars Carnaval des écoles
- Le 11 mars Remise de la 1ère fleur à Bordeaux
- Le 12 mars Journée éco citoyenne
- Le 01 et 02 avril Assemblée générale des Plus Beaux Villages de France à Sainte Suzanne en Mayenne
- Le 27 juillet Brocante professionnelle
- Le 30 juillet Cirque Ullman

Le secrétaire de séance
Michel FOUILLET

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ